

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :  
187, Rue de Menin  
Parc de l'Innovation  
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

**COMPTE-RENDU**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**  
**« ALLIANCE NORD-OUEST »**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

BEADES Miguel, BAUDRY Jean-Marc, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, DAUBRESSE Marc-Philippe, CAUDRON Christophe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAIFFRET Christine, SAVARY Thérèse, ACQUETTE Stéphane, SAS Michel, DESRUMAUX Jean-Luc, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, HENNO Olivier, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, DELEBARRE Christelle, BOUCAUT Daniel, LEKIEN Danièle, PLATTEEUW Rudy, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, VERLEY Pierre, MASSIET-ZIELINSKI Violette, DETOURNAY Alain

**Membres suppléants avec voix délibératives :**

LEPOUTRE Bérengère, RIBEAUCOURT Patrice, WAHL Arlette, WASILKOWSKI Claude, DEVOOGHT Ingrid, PAPIACHVILI Nicolas, VANDAMME Martine, VANDEN BERGHE Jean-Luc

**Membres titulaires représentés, au sens de l'article I. 2120 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

MAZEREEUW Alain (pouvoir à CAUDRON Christophe)

**Membres titulaires absents, excusés :**

DELEBARRE Jean, DEPRICK Carole, MAILLIET Marie-Gérard, REYNAERT, Claude, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ITIER Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, MARANT Georges, COLARD Patrick, DELAPLACE Rudy, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, BALLOY Daniel, MOENECLAHEY Hélène, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, LEPRETRE Sébastien, BIZOT Evelyne, TRAISNEL Brigitte, PETRONIN Yvon

**Secrétaire de séance :** PAPIACHVILI Nicolas

**Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le :** 22 Septembre 2017

**Nombre de membres en exercice :** 59

**Nombre de membres présents :** 44

→ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 28 Juin 2017

→ **INFORMATIONS**

- Décisions du Bureau
- Décisions du Président
- Compte-rendu de la manifestation « Terroir en fête »

→ **ORDRE DU JOUR**

**22-17 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LAMBERSART POUR L'ORGANISATION DES JEUX INTERVILLES**

La ville de LAMBERSART organise, à l'occasion de la semaine bleue, des jeux intercommunaux à l'intention des clubs des aînés des villes de l'Alliance Nord-Ouest et sollicite à ce titre une subvention.

Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 3.000,00 €, dans la limite des dépenses réellement engagées.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (à l'exception des membres de la commune de LAMBERSART), émet un avis favorable.**

**23-17 : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Conformément à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de voter le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Au vu des articles R. 5211-4 et R. 5212-1 dudit code, les indemnités maximales du Président et des Vice-présidents d'un syndicat de communes, dont la population est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants, sont fixées en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Vu le décret 2017-85 en date du 26 Janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal ;

Vu la délibération n° 38-14 du 04 Juin 2014 fixant le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents selon l'ancien indice terminal de la fonction publique, indice 1015 ;

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de modifier la délibération n° 38-14 en fixant les taux des indemnités de fonction qui seront versées au Président et aux Vice-présidents du SIVOM Alliance Nord-Ouest comme suit :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Taux</b>
Président	35,44 % de l'indice terminal
Vice-présidents	17,72 % de l'indice terminal

**Le Comité Syndical, avec 2 abstentions et 4 votes contre, fixe les taux des indemnités de fonction qui seront versées au Président et aux Vice-présidents tels que figurant ci-dessus.**

**L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.**